



Rapport d'activité 2023

URGENCES Val de Saône



ADEFO
Val de Saône
6, avenue de la première Armée Française
21110 GENLIS

INTRODUCTION

L'Association L'ARC EN CIEL ET L'ESCALE a fusionné avec l'ADEF0 en 2020, association avec laquelle elle a toujours travaillé et partagé les mêmes bureaux.

La salariée du Val de Saône de l'ADEF0 effectue son travail en lien avec les missions d'hébergements d'urgence.

LE TERRITOIRE

Le Val de Saône est un territoire rural situé à l'Est de Dijon. Il est composé de 3 cantons. Les principales villes sont Auxonne, Genlis, Is / Tille et Pontailler-sur-Saône.

Mis à part le train, qui relie Genlis et Auxonne à Dijon et le Transco qui quant à lui relie Is-sur-Tille à Dijon, rien d'autre ne permet les déplacements sur la cité administrative. La plupart des démarches : CAF, Préfecture, CPAM, Trésor Public, Service des Impôts, Etablissements Médicaux... s'effectuent effectivement sur la métropole et nécessitent donc des déplacements.

Les habitants du Val de Saône et du Val de Tille, doivent avoir leur propre moyen de transport sinon, la ruralité est un facteur d'isolement social. Or, rare dans le cadre de nos accompagnements sont ceux qui sont en possession d'un moyen de transport personnel. Pour la majorité des ménages que nous accompagnons, nous devons effectuer avec eux ce lien avec la métropole. Les « accompagnements physiques » prennent alors tous leur sens.

LES TYPES D'HEBERGEMENTS

Le service Urgence du Val de Saône mobilise donc deux types d'hébergement :

- L'Hébergement d'Urgence pour l'accueil immédiat via le 115
- Le Logement d'Insertion que les ménages intègrent à la suite d'une orientation de la Commission SIAO.

La Préfecture de Côte d'Or accorde, un conventionnement des logements mobilisés dans le cadre de l'hébergement d'une durée d'un an renouvelable.

Pour rappel, la fusion absorption de l'Arc en Ciel et L'Escale par l'ADEF0 en 2020, a conduit à l'intégration de l'activité « Hébergement d'Urgence » et « Logement d'Insertion » à celles du Service Val de Saône de l'ADEF0.

L'évolution de la typologie des ménages demandant un accueil d'urgence sur le territoire, amène l'ADEF0 à travailler tout au long de l'année avec les principaux bailleurs publics du territoire pour adapter son offre d'hébergement d'urgence à la demande. L'année 2023 est donc une année pendant laquelle, l'ADEF0 a travaillé en étroite collaboration avec les bailleurs publics du territoire pour mettre en adéquation les types de logements et leurs localisations, avec le public accueilli, leurs besoins et les financements de ces deux missions complémentaires : l'Hébergement d'Urgence et les Logements d'Insertion.

Pour rappel, les hébergements d'urgence de l'association étaient jusqu'en 2020 tous collectifs.

Au regard des problématiques : addictions, problématiques psychiques, auteurs de violence d'une part et familles monoparentales victimes de violence d'autre part, nous avons adapté nos supports logements. Notamment autour de l'accueil spécifique des mères et des femmes isolées. Sur ce territoire rural, la souplesse des supports à l'hébergement est indispensable à la réalisation de la mission d'accueil d'urgence.

ORVITIS et HABELLIS nous attribuent régulièrement des logements, ce qui nous a permis de nous adapter à la demande actuelle.

La contrainte du mode d'accueil collectif, interdisant la mixité, suppose que lorsqu'un homme est hébergé dans l'un des 2 T3, il nous est impossible d'accueillir des femmes avec ou sans enfant. En effet, les sanitaires et la cuisine sont communs. Le cas inverse est également vrai.

La difficulté majeure des hébergements collectifs reste que 2 des 3 chambres ne sont pas individuelles ce qui provoque régulièrement des conflits qui monopolisent l'équipe.

Des unités d'accueil d'urgence T1, T2 seraient l'idéal pour répondre à toutes les sollicitations.

Nous poursuivons donc notre recherche de supports logements adaptés.

Nous disposons de **7 places d'Hébergement d'Urgence** collectives, 3 appartements en ALT, auxquels s'ajoutent deux places conventionnées avec un l'hôtel, réparties entre Genlis et Auxonne.

Cela équivaut en moyenne à 14 places pérennes. Cela nous a permis de diversifier l'offre et de nous adapter aux besoins et à la composition des ménages que nous accueillons dans ce cadre.

Il est à noter qu'au cours du premier trimestre 2023, nous avons agrandi notre collectif du fait du déménagement de nos locaux. Nous sommes donc passé d'un accueil de 4 possible à 7.

Par ailleurs, nous avons pu nous doter d'un espace collectif pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales et leurs enfants, et ainsi doter le département d'une possibilité supplémentaire d'éloignement géographique. Quatre places sont dédiées officiellement à leur accueil.

En effet, le constat de la solution hôtelière vient pointer qu'au-delà de quelques nuits, cette option n'est pas toujours la plus adaptée pour ces femmes ou ces mères alors que l'entraide fonctionne lorsqu'elles cohabitent. Elles se sentent aussi plus sécurisées à plusieurs. La solitude et l'isolement ne représentent plus un motif de retour auprès de leurs conjoints violents. La cohabitation suscite l'entraide qui est la valeur ajoutée de cet appartement d'urgence. Il est important de préciser que l'un des logements fléché urgence est occupé par une famille sur le dispositif FVV. Nous tenons à une adaptation au plus près des besoins et avons ainsi pu répondre à une situation d'urgence.

Par ailleurs, l'une de nos places de l'Hôtel Aquarium s'est vue bloquée une grande partie de l'année car des travaux de réfection ont dû être réalisés au départ de l'un de nos résidents. Les travaux sont toujours en cours.

LES MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

- L'accueil, l'évaluation, l'orientation et suivi social
- La veille sociale
- La gestion des hébergements financés par la DDETS

L'accueil en Hébergement d'Urgence est souvent rythmé par les circonstances liées à l'arrivée des personnes qu'elles soient seules ou en famille. Il s'agit donc de veiller à leur installation puis de rassurer, contenir les comportements pouvant être liés à cette situation. Le contexte de l'urgence doit être décrypté pour être ensuite évalué. Pour chaque personne ou famille accueillie, un temps d'analyse de la situation dans toute sa complexité est nécessaire, pour que par la suite, la Commission SIAO oriente en fonction des besoins de la personne et définissent les préconisations essentielles, au retour des ménages dans une situation de vie indépendante de l'aide sociale hébergement.

→ **Mettre à l'abri :**

Cette action s'effectue à partir des hébergements dédiés à cette mission pour tout ménage qui se trouve sans aucune solution d'hébergement ou de logement. Une évaluation préalable est effectuée soit par le 115 soit par le travailleur social de l'association pour que l'absence de logement soit avérée.

→ **Evaluer :** l'évaluation se décline en plusieurs temps :

Un premier temps d'entretien assez long est à prévoir et peut être réalisé en plusieurs étapes si nécessaire. Cet entretien s'effectue à partir d'une trame pré établie (fiche évaluation sociale SIAO) recensant un certain nombre de paramètres repérés comme essentiels dans l'analyse de la situation (enfance, adolescence, placements ou non, parcours scolaire, parcours professionnel, parcours locatif, parcours institutionnel, liens familiaux, liens sociaux, ressources, problématiques spécifiques...).

La phase entretien est toujours à privilégier et à envisager dès l'arrivée sur l'hébergement d'urgence de la personne ou du ménage.

Il importe au travailleur social qui gère cette phase d'évaluation de la contextualiser, c'est-à-dire d'expliquer au ménage en quoi consiste l'hébergement d'urgence, les missions de ce dispositif, son financement, son caractère transitoire et le rendu compte de l'hébergement d'urgence, via le passage des situations en Commission SIAO et les droits et devoirs des personnes hébergées en urgence.

Un deuxième temps d'investigation, souvent hors présence de l'intéressé mais après qu'il en a été informé, est ensuite déclenché au regard des éléments rapportés au cours des entretiens.

Cette investigation est faite principalement auprès des divers partenaires sociaux, administratifs, quelquefois familiaux, gravitant autour de la personne et qui, en raison de leurs regards, de leurs appréciations propres, en permettent une représentation plus juste.

Les rencontres successives liées à l'accompagnement proposé sur le temps de l'hébergement d'urgence et à la contractualisation obligatoire, induisent également un degré supplémentaire d'appréciation des situations :

- Entretien de l'hébergement,

- Autonomie dans les démarches,
- Paiement de la participation financière,
- Qualité relationnelle...

Cette phase d'évaluation peut prendre plusieurs semaines et peut se finaliser après 2 mois d'hébergement d'urgence environ, par un passage en Commission SIAO.

Le niveau d'urgence de la situation des ménages détermine le type d'accueil :

- L'accueil immédiat : hébergement d'urgence

Pour ce faire, la personne ou la famille en rupture de logement, formule sa demande d'hébergement au **115 qui gère l'urgence sociale**.

Les écoutants du 115 évaluent ses besoins et l'orientent auprès du Service Hébergement d'Urgence ADEFO Val de Saône lorsqu'un lien d'appartenance avec ce territoire existe : famille, projet professionnel, ou si un éloignement de la ville d'origine est nécessaire.

Ainsi le travailleur social prévenu par le 115 se met en lien avec le ménage pour l'accueillir et évaluer sa situation lors d'entretiens plus ou moins nombreux en fonction de la complexité de la situation.

- L'accueil différé : hébergement temporaire

La personne ou la famille formule sa demande d'hébergement temporaire auprès d'un travailleur social, principalement du Conseil Départemental ou d'un Centre Communal d'Action Social qui la présente ensuite à la Commission SIAO du Val de Saône.

L'accueil du ménage peut se préparer en amont avec les travailleurs sociaux du secteur et du Service Hébergement d'Urgence ADEFO Val de Saône pour créer le lien. Cela permet d'apporter de la fluidité au parcours hébergement-logement en fonction du projet d'accompagnement.

- Les autres accueils

Un accueil téléphonique est assuré, ainsi que physique, au bureau quand les ménages se présentent spontanément. Il donne lieu à un entretien pour apporter :

- Un premier contact,
- Une expertise sociale,
- Des conseils et de l'information pour orienter la personne.

- La Veille Sociale

Le Service Hébergement d'Urgence ADEFO Val de Saône assure une mission de **veille sociale** sur le territoire du Val de Saône.

Le terme de Veille Sociale regroupe aujourd'hui l'ensemble des outils (services, établissements, dispositifs ...) mis en œuvre pour repérer, accueillir, héberger, accompagner, domicilier, orienter toute personne sans abri ou en risque de l'être.

Parmi les outils facilement identifiables, l'hébergement d'urgence est bien repéré mais l'ensemble des ménages en rupture de logement ou en risque de l'être ne transite pas forcément par cette étape.

En milieu rural comme sur le Territoire du Val de Saône, à quel moment mobilise-t-on de la Veille Sociale hors hébergement ?

- Quand le 115 reçoit un appel d'une personne, d'une famille dont la situation quant au logement se complexifie (décohabitation possible, absence de relais ...) et qu'une évaluation de la situation est nécessaire et qu'une prise de contact soutenue voire un accompagnement évitera le passage par de l'hébergement d'urgence, (SIAO, relogement, relais service social de secteur...)

- Quand des travailleurs sociaux des collectivités locales ont connaissance d'une situation se dégradant et qu'ils ont alors besoin d'une évaluation plus spécifique de celle-ci se finalisant soit par un passage par de l'hébergement d'urgence soit par la mise en place d'autres solutions construites à partir du réseau local et /ou du SIAO
- Quand des personnes sans abri ne sollicitent pas le 115 pour un hébergement et continuent d'occuper la rue. La rencontre, la mise en relation et en confiance, peuvent permettre la mise en place d'un hébergement d'urgence, et/ou le passage de la situation en SIAO pour la construction d'un parcours hébergement /logement adapté

L'accompagnement proposé à partir de la rue permet aussi la mise en route de soins, d'une hospitalisation, d'une domiciliation, d'accès à des droits...

- Quant à l'issue d'une procédure d'expulsion, la vulnérabilité du ménage concerné laisse présager des difficultés et qu'il paraît alors opportun que l'expulsion se fasse en présence d'un travailleur social.

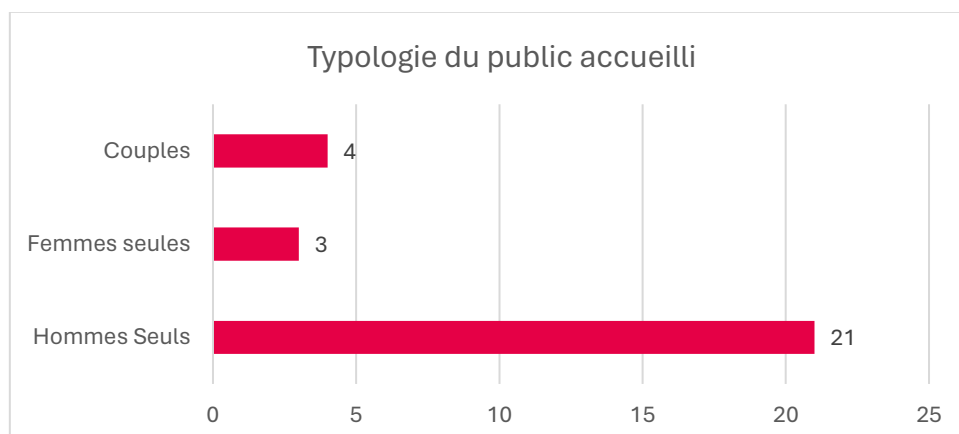
L'ACTIVITE GLOBALE 2023

Soit pour l'Hébergement d'Urgence :

- 7 places en collectif, 3 logements dits individuels et 2 places conventionnées avec l'hôtel aquarium.
- **28** ménages différents ont été hébergés dans l'année soit **32** personnes. Ce chiffre est équivalent à celui de l'an passé (28 ménages et 33 personnes avaient été accueillies). Précisons que nous ne venons pas faire émerger l'accueil des FVV.
- **Aucun** enfant n'a été accueilli cette année, contrairement à l'année 2022 où nous en avons dénombré 5 sur l'année.
- **20** ménages sont entrés sur l'année, **16** ménages l'an passé.
- **23** personnes sont sorties cette année soit **20** ménages. Chiffre là encore équivalent à l'an passé (21 ménages sortis).
- 4065 nuitées effectuées cette année contre 3 752 l'année dernière, soit 11.81 personnes hébergées en urgence chaque nuit.
- Durée moyenne de séjour en 2023 : 157.5 jours soit un peu plus de cinq mois, ce qui équivaut à l'an passé (150 jours soit 5 mois).
- **9** personnes sont présentes au 31/12/2023.

TYOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

En 2023, comme précité, 28 ménages ont été accueilli soit 32 personnes. Nous dénombrons trios couples et aucun enfant.



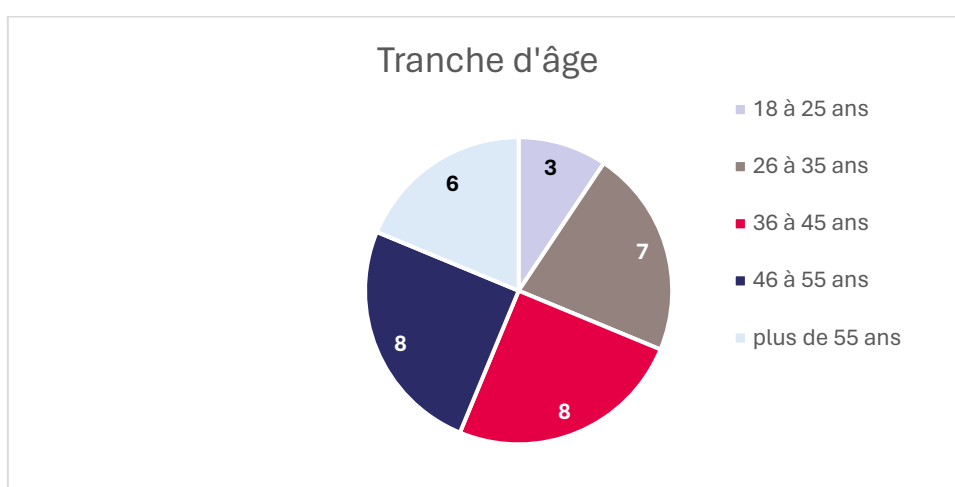
Le turn-over est régulier sur les places d'hébergement d'urgence. Huit ménages soit neuf personnes sont toujours hébergées le 31 décembre 2023.

Avec **75 %**, les hommes seuls sont majoritaires, ils représentaient 64% l'an passé.

L'ADEF0 permet par ailleurs aux personnes de bénéficier d'une adresse. Précisons que nombre sont ceux n'en possédant aucune à leur arrivée. Certaines d'entre elles arrivent sans pièce d'identité ni document administratif. Dans ce territoire rural, les difficultés les plus importantes sont travaillées depuis l'hébergement d'urgence avant même le passage en Commission SIAO.

Le but recherché est de favoriser l'insertion sociale et l'évolution de la situation en évitant qu'un manque de document administratif allonge le temps passé en hébergement d'urgence. Les dossiers pour obtenir une carte d'identité, un logement, une inscription Pôle Emploi ou des ressources comme le RSA sont donc constitués avec, si possible, l'aide des assistantes sociales de secteurs ou des CCAS qui connaissent la situation avant l'arrivée du ménage à l'ADEF0.

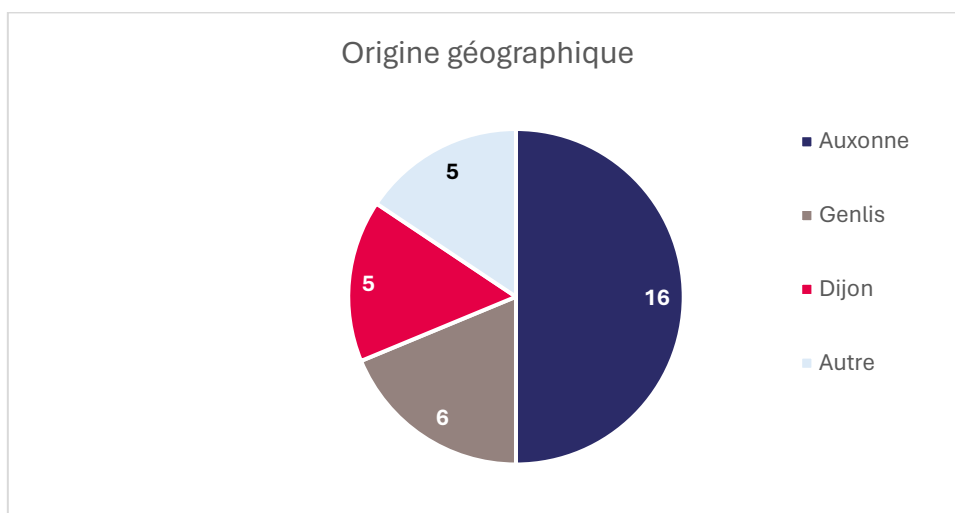
TRANCHE D'AGE



Nous accueillons à la marge de jeunes adultes sur notre territoire. Pour autant trois personnes de moins de 25 ans se sont vues héberger au cours de l'année.

Les 36-55 ans sont majoritairement représentés et se trouvent être des hommes seuls.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE



Les **ménages** précités sont originaires des cantons suivants :

16 personnes, soit 50 pourcents de la commune d'Auxonne, contre **6** personnes, soit 18.75 pourcents de Genlis.

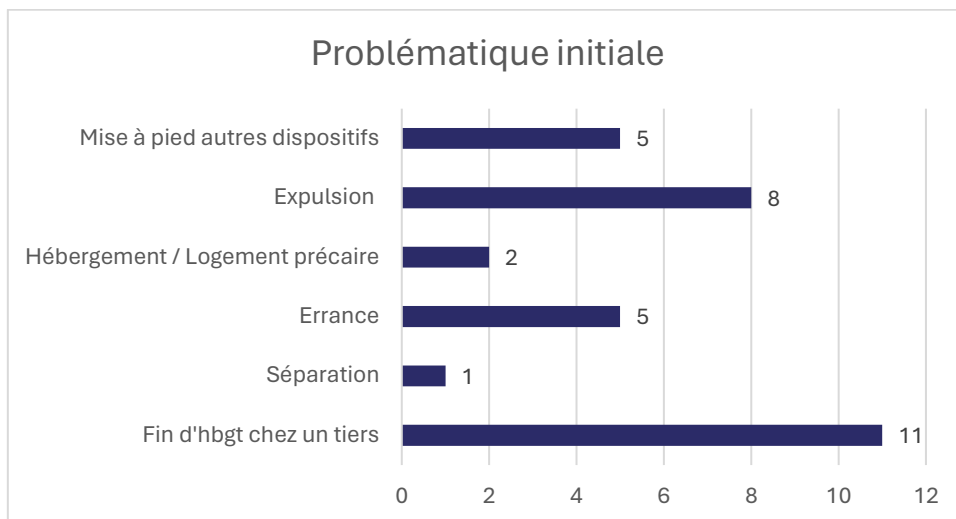
68.75 % des ménages accueillis cette année sont originaires du territoire du **Val de Saône**.

Les personnes originaires de Dijon sont souvent des personnes avec ou sans enfants pour qui l'éloignement géographique est nécessaire où qui aspirent à de la ruralité.

Comme nous le montre ce graphique, la majorité des personnes accueillies cette année sur l'accueil d'urgence sont issues du tissu local.

PROBLEMATIQUE INITIALE

97 % des personnes accueillies en urgence n'étaient **pas en possession d'un bail** (fin d'hébergement chez un tiers, hébergement précaire et expulsion) contre 77 % en 2022.



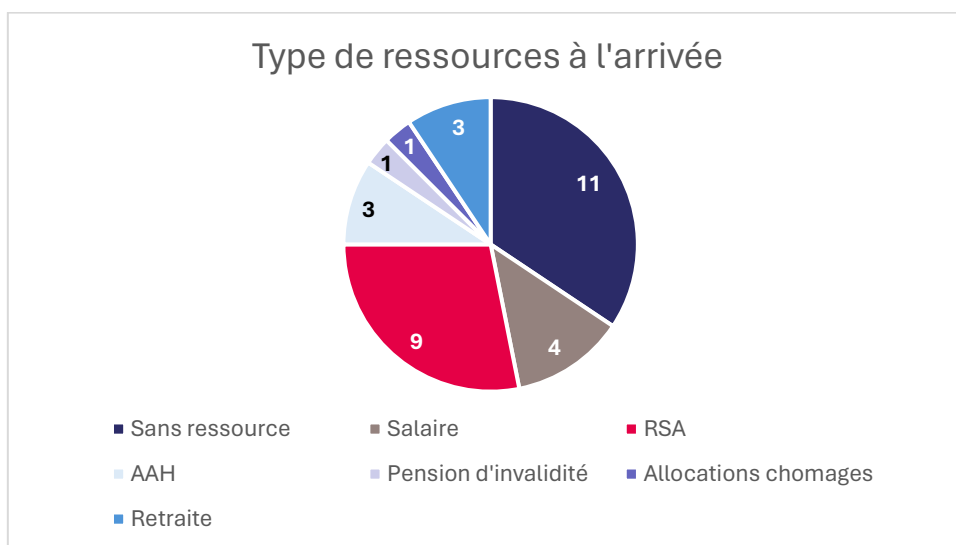
Les fins d'hébergement chez des tiers demeure la principale raison de leur arrivée sur notre dispositif. Cela met parallèlement en exergue les ménages ne disposant pas de logement propre, mais également la précarité grandissante de l'accessibilité au logement.

RESSOURCES

En 2023, **33%** des personnes sont **sans ressource** en arrivant en Hébergement d'Urgence, contre 17 l'an passé.

28 % des ménages vivent avec **le RSA** (30 % en 2022) et **12.5 %** avec des allocations ou des indemnités liées à une **problématique de santé**, contre 20 l'an dernier.

Il est important de souligner qu'en 2023, le nombre de personnes ayant un **revenu issu du travail** (ou de la formation) **est passé à 15.6 %** contre 23 % en 2022. Ce chiffre est en baisse permanente depuis 2018.

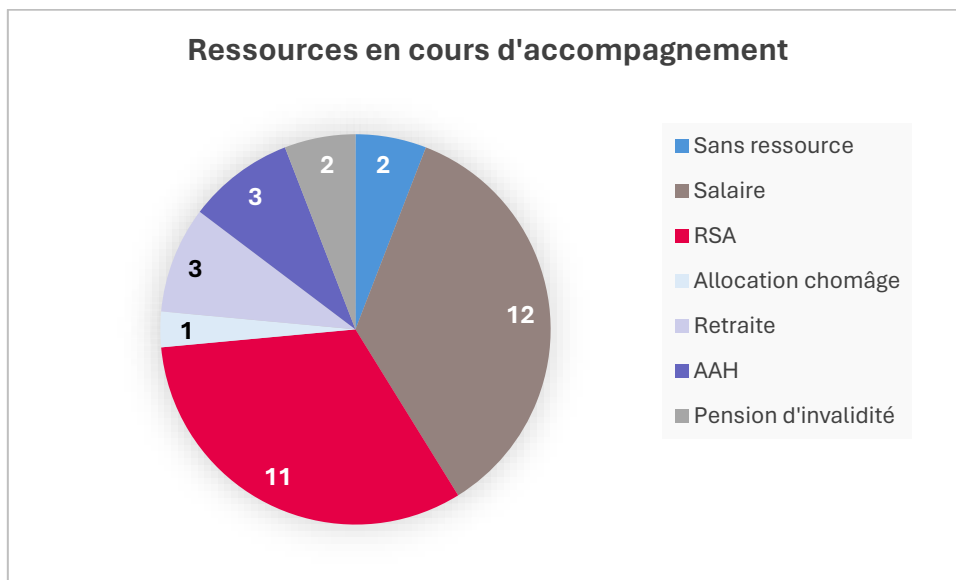


Les problématiques, telles que **l'endettement, les addictions, les troubles psychiques et de santé physique** peuvent aussi amener des éléments de réponses à l'absence d'activité salariée.

Les personnes **sans ressource à l'entrée baissent de 33 à 6 %** en cours d'accompagnement. **Ce dernier chiffre met clairement en avant la plus-value de l'hébergement d'urgence qui favorise l'accès aux droits mais aussi à un retour à l'emploi ou la reprise d'une vie active, pour ensuite permettre aux personnes de répondre à leurs obligations (paiement loyer, pension alimentaires...).**

Les bénéficiaires du **RSA** passent de **28 à 33 pourcents** en cours d'accompagnement.

Ce temps d'accueil renseigne aussi sur les compétences des ménages en termes de gestion administrative et budgétaire. Ces observations seront utiles lors du passage en Commission SIAO pour déterminer les axes de travail liés à l'orientation préconisée ; le but étant de favoriser un retour ou un accès à un logement autonome avec un risque circonscrit de se retrouver sans domicile.

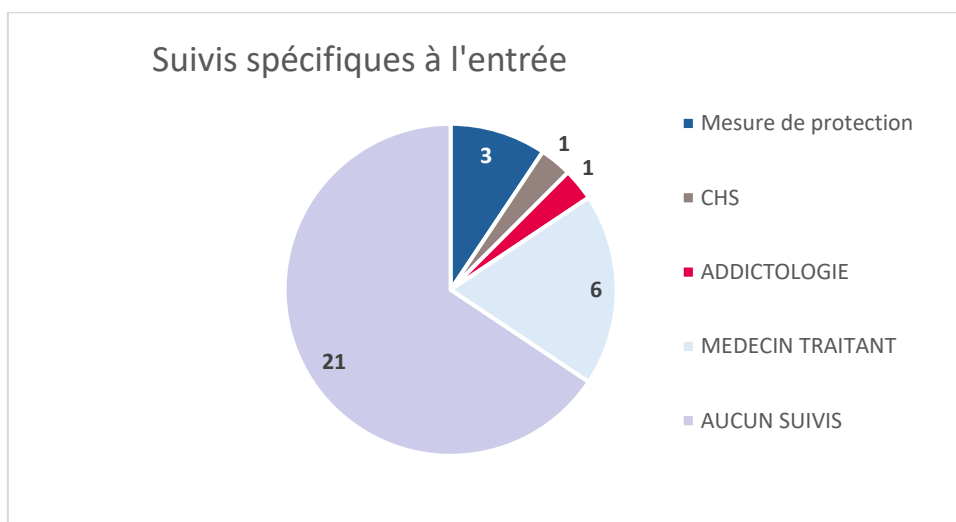


SUIVIS SPECIFIQUES DES MENAGES

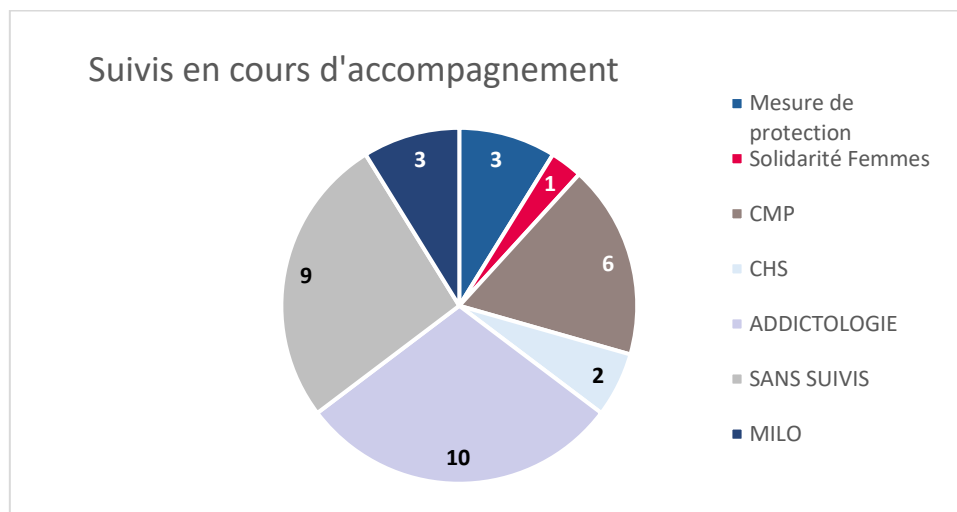
66% des personnes accueillies ne bénéficient **d'aucun accompagnement** médical ou de suivi spécifique.

Ce chiffre est un grand écart avec l'an passé où pour la première fois nous avons constaté que bon nombre étaient accompagnés notamment pour le domaine de la santé.

Il est à noter que **18.75%** des personnes ont un **médecin** traitant à leur entrée en 2023 contre 21% en 2022.



Au cours de l'Hébergement d'Urgence des accompagnements plus spécifiques peuvent se mettre en place avec différents partenaires tels que les CMP, Solidarités Femmes, ainsi que des suivis judiciaires avec le SPIP.

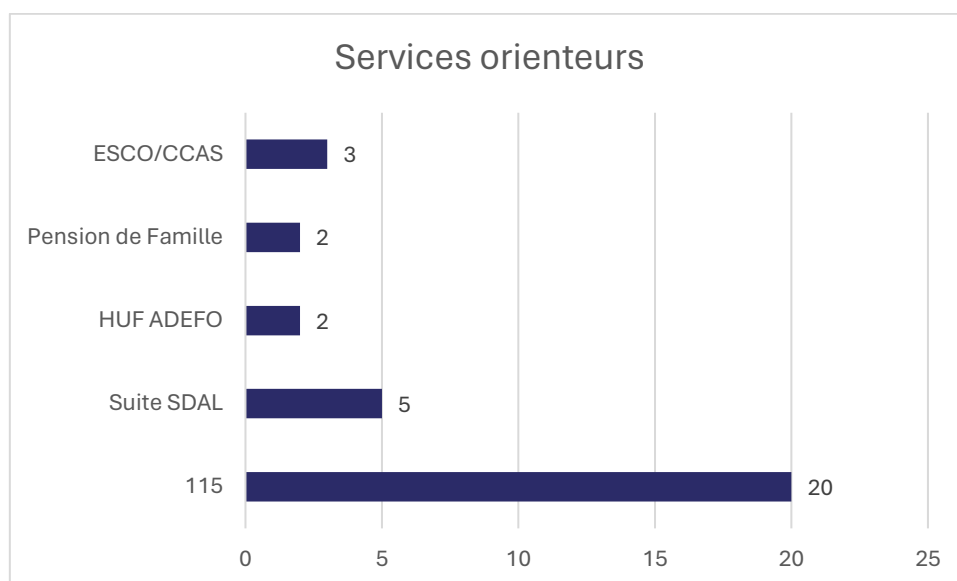


Notons qu'au cours de l'accompagnement seul **28%** de notre effectif ne bénéficie pas d'un accompagnement spécifique : emploi, santé, plus spécifiquement d'un suivi lié à l'addiction ou autre. **31.25%** ont entamé un suivi pour des addictions.

SERVICES ORIENTEURS

Cette année, **9 %** des demandes ont été relayées par les services sociaux du Conseil Départemental ou des CCAS contre 15 pourcents l'an passé.

Plus de la moitié de l'effectif, **62.5** pourcents, passe par la procédure ordinaire et sollicite le **115**.



La cheffe de service du Service Hébergement d'Urgence ADEFO Val de Saône est membre permanent de la Commission mensuelle du **SIAO** qui a lieu alternativement à Genlis et à Auxonne.

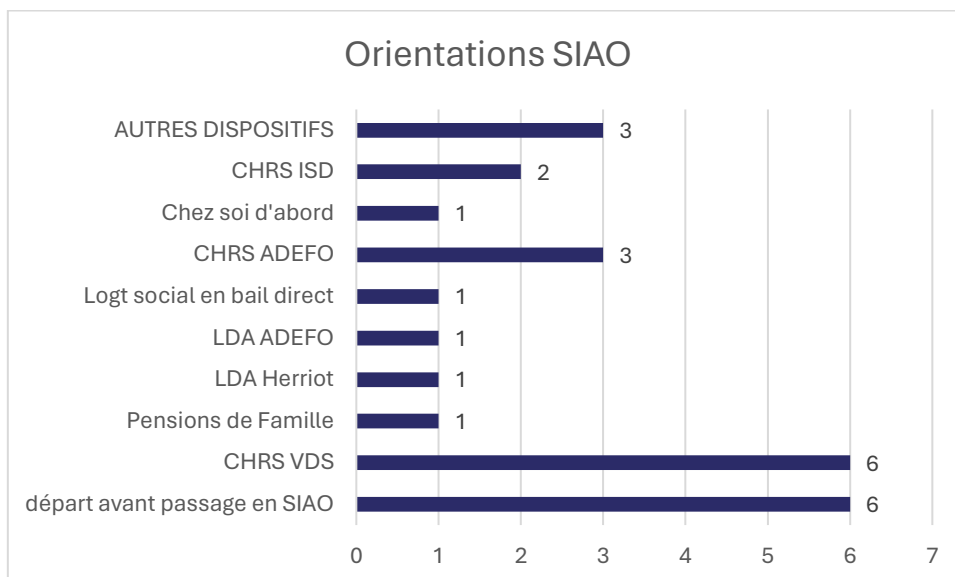
Comme nous l'avons vu en introduction, tous les ménages accueillis en hébergement d'urgence doivent effectuer un passage en Commission SIAO après évaluation.

Le travailleur social lit au ménage et fait signer l'évaluation qu'il va soumettre à la Commission.

Par ce processus, les professionnels sont assurés que le ménage est informé de ce qui est présenté en Commission.

Les personnes hébergées sont invitées à y participer et y assistent si elles le souhaitent.

Une fois l'orientation décidée en Commission SIAO, l'assistante de service social du Service Hébergement d'Urgence ADEFO Val de Saône la met en œuvre en prenant attache avec ses collègues des structures ou services concernés.



19 personnes sont accueillies cette année en attente d'une orientation autre, contre **13** l'année dernière. Cette année, la Commission SIAO a orienté **1 ménage**, en **logement autonome** sans mesure d'accompagnement spécifique. Ceci est à rapprocher de la précarité des personnes accueillies, qui vivent pour la majorité des minimas sociaux ou des allocations, liée à une problématique de santé. Leur endettement est aussi chronique et il arrive que certains ménages soient hébergés plusieurs fois par l'ADEFO au fil des années. En 2023, **28 %** des ménages ont quitté l'hébergement d'urgence en ayant trouvé une solution **personnelle**.

SORTIES ET DUREE DE SEJOUR

Durée de séjour des 28 ménages, 32 personnes

Moins de 8 jours : **2** personnes

Jusqu'à 180 jours : **16** personnes

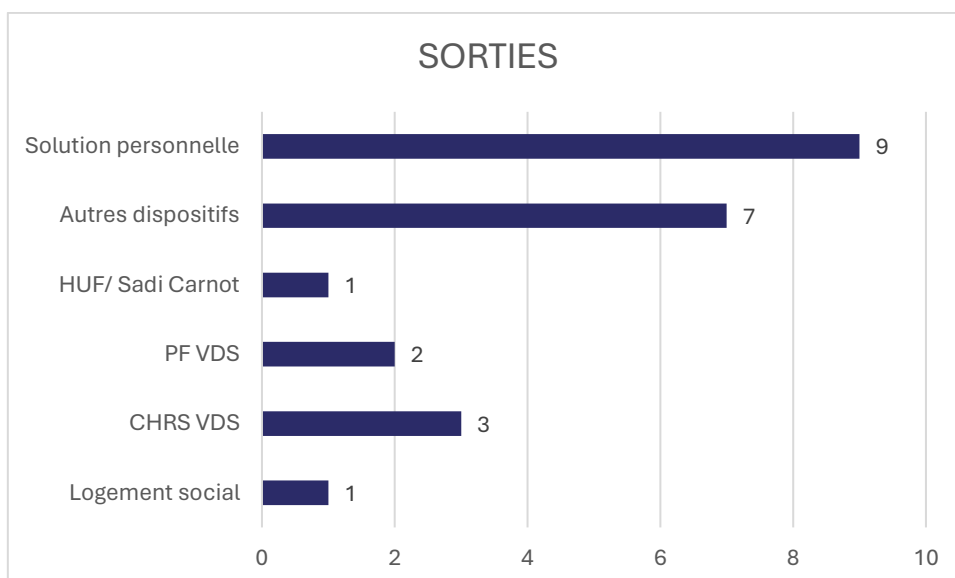
Plus de 180 jours : **14** personnes, contre 9 l'an passé.

En 2023, **93.75 %** des ménages ont une durée moyenne de séjour comprise entre **9 et 180 jours**, contre 60 % en 2022.

La moyenne en termes de journée d'accueil s'élève à **177 jours**.

Ce chiffre est à rapprocher des orientations décidées par la Commission SIAO sur les CHRS de l'ADEFO Val de Saône, de l'ACODEGE Herriot, de la SDAT La Manutention et CAI notamment, établissements où le délai d'attente est actuellement conséquent.

Sorties effectives de l'hébergement d'urgence



39.9 % des sorties en 2023 ont été réalisées grâce à un **hébergement assorti d'une mesure d'accompagnement social ou médico-social, ou un logement autonome** (CHRS, Logements d'insertion, Pension de Famille, Le Renouveau, Un Chez Soi d'Abord...).

On note que **28 %** des ménages ont fait le choix de se saisir d'une solution personnelle sans attendre l'entrée sur l'orientation préconisée par la Commission SIAO. Les ménages ne l'acceptent pas toujours pour plusieurs raisons :

- L'orientation ne correspond pas forcément aux attentes des personnes, qui sont, pour certaines dans le déni de leurs problématiques et qui pensent que le seul fait d'obtenir un logement résoudra l'ensemble de leurs difficultés.
- Le délai d'attente est parfois trop long.
- L'attachement au territoire peut parfois entraîner un refus de l'orientation lorsque celle-ci est extérieure au Val de Saône.

ACTIONS PARTENARIALES

Lorsque les ménages sont suivis par les travailleurs sociaux de l'Agence Solidarité Familles, l'accompagnement social du Service Hébergement d'Urgence ADEFO Val de Saône se réalise en lien avec eux.

Les diverses problématiques, addictions, violences conjugales et intrafamiliales, difficultés financières, éducatives, isolement, problématiques de santé... sont prises en compte grâce au travail partenarial que nous avons mis en place depuis des années, pour répondre à l'urgence :

- La Banque Alimentaire et les Restos du Cœur pour tout soutien au niveau alimentaire.
- Le Secours Populaire ou Catholique proposent une aide variée (produits alimentaires et d'hygiène, aide au transport, vêtements, linge, aide financière...)
- Des particuliers ayant fait des dons de mobilier par exemple (matelas, sommiers, meubles...)
- Les CMP d'Auxonne, Longvic.
- Les médecins traitants et addictologues
- Les services spécifiques (AEMO, ASE, AGBF, AEB, SPIP)
- Les services ADEFO (Emploi Formation, Prévention Familiale, Infirmière...)

Les Agences Solidarité Famille du Conseil Départemental et le CCAS d'Auxonne

Le partenariat prend forme par des rencontres ponctuelles avec les Agences Solidarité Famille du Conseil Départemental et du CCAS.

Les contacts avec les travailleurs sociaux permettent de coordonner le suivi des personnes.

La Banque Alimentaire de Bourgogne

La convention signée en 2019 avec la BAB est une réponse indispensable et ponctuelle aux besoins alimentaires des ménages hébergés en urgence lorsque les ressources sont absentes ou bloquées pour diverses raisons.

Les produits alimentaires sont facturés 0,15 € le kilo à l'ADEFO.

Les contacts avec les bailleurs privés ou publics

Le Service Hébergement d'Urgence Val de Saône a des contacts privilégiés avec les bailleurs sociaux.

Les bailleurs ont accès à la professionnelle de l'ADEFO qui assure quotidiennement la coordination entre eux et les personnes hébergées par l'Association. Ces échanges réguliers assurent l'adéquation entre le ménage et la proposition de relogement envisagée par les bailleurs sociaux et facilite leurs relogements lorsqu'elles sont prêtes à intégrer un appartement.

Il est à noter l'importance de cette relation partenariale d'un point de vue médiation. En effet, les échanges directs peuvent être empreints d'incompréhension et de tension et la nécessité de faire tiers est remontée de tous.

Les municipalités

Le Service Hébergement d'Urgence ADEFO Val de Saône a des liens réguliers avec les représentants des municipalités pour une meilleure compréhension des missions de chacun. Les municipalités apportent leur soutien à nos projets d'action sociale par le biais de subventions, de location ou prêt de salle.

CONCLUSION

Qu'elle se pratique par l'intermédiaire des Hébergements d'Urgence, de la Veille Sociale, ou par celui des Logements d'Insertion, la mission d'hébergement d'urgence, sur le secteur du Val de Saône, initiée par Mr Henri Fournier, via l'association Arc en Ciel, puis par l'Arc en Ciel et l'Escale, continue.

La réorganisation et la diversification des possibilités d'accueil d'urgence sur le territoire va se poursuivre en 2024 car nous avons besoin d'étoffer le parc locatif pour répondre efficacement à la demande.

Les hébergements collectifs ne sont pas toujours la réponse la plus adaptée d'autant que le Service héberge tout public : hommes / femmes / enfants / auteurs et victimes de violences conjugales et quelles que soient leurs problématiques : addictions / violence / troubles psychiques ou du comportement...

Cette diversification sera aussi géographique car nous sommes sollicités par le Canton d'Is/Tille notamment pour la Veille Sociale. Nous poursuivrons le développement de nos interventions sur l'ensemble du territoire du Val de Saône / Val de Tille en 2024.

Au regard de l'étendue du territoire, de la désertification médicale, du besoin de lien entre ces professionnels de santé, l'ADEF0 se déploie sur de nouvelles interventions, partenariats et types de prise en charge. Ainsi, Nous obtenons en cette fin d'année 2023 un temps d'évaluation avec un médecin généraliste spécialisé en addictologie. De plus, nous prêtons nos locaux depuis le 1^{er} décembre à la SEDAP qui est venue s'implanter sur la commune de Genlis.

Objectifs pour l'année à venir :

- Trouver des logements plus petits et adaptables aux compositions changeantes des ménages.
- Repenser le collectif, source de conflits et nécessitant une permanence accrue.
- Développer de nouveaux partenariats, notamment en lien avec la santé.
- Participer aux instances de ville, notamment concernant les situations de délinquance et de vie en rue.
- Créer des espaces collectifs pour travailler à la rupture d'isolement.
- Création d'une douche commune, à destination des errants et vagabonds du territoire.
- Développer des types d'accueils atypiques.